# BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

## APPEL A SOUMISSION D'ARTICLES POUR LA REVUE DE STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE CENTRALE EDITION 2021

**THEMATIQUE GENERALE :**

# *« La solidité du système financier de la CEMAC à l'épreuve de la crise sanitaire mondiale »*

---

**Juin 2021**

Avenue Monseigneur VOGT
BP: 1917-Yaoundé-Cameroun

Tel : 222 23 40 30/ Fax. 222 23 33 29
**www.beac.int**

L'économie mondiale a démarré l'année 2020 dans un contexte marqué par la manifestation des effets de la crise sanitaire engendrée par la pandémie du coronavirus encore appelée COVID-19. Cette crise qui a mis à rude épreuve l'écosystème sanitaire mondial a eu des répercussions non négligeables sur l'activité économique. Le monde entier est ainsi passé rapidement d'une situation sanitaire critique à une croissance économique en repli, induite par la réorganisation de la chaine de création des valeurs avec des retombées sur les échanges internationaux et la fragilisation de l'équilibre financier des agents économiques. Les secteurs d'activités les plus sévèrement affectés sont le tourisme, l'hôtellerie et les transports, la pandémie ayant favorisé le recours croissant aux nouvelles technologies de l'information et de communication comme principal mode d'organisation des entités économiques.

La crise économique liée à la COVID-19 a accentué les vulnérabilités du système financier mondial déjà affaibli par la volatilité des cours des actifs et la faiblesse des taux d'intérêt. Ces vulnérabilités découlent de la recrudescence des marchés de crédit privé à risque, du fait de la dégradation de la situation financière des agents économiques, la contraction de la liquidité des investisseurs institutionnels et l'interconnexion croissante des composantes du système financier mondial ; la volatilité des flux d'investissements de portefeuille des pays émergents et la faible performance des banques, provoquée par le maintien à la baisse de la rentabilité et de la réduction des marges d'intérêt entrainée par un faible niveau des taux d'intérêt.

En dépit des mesures de soutien aux activités prises par plusieurs superviseurs du secteur financier et des gouvernements à l'échelle planétaire à l'effet d'atténuer l'impact de cette crise sur le secteur financier et partant sur la croissance économique, des inquiétudes planent quant à l'issue de la pandémie de COVID-19. Le recours aux ressources extérieures par plusieurs Etats afin de soutenir les dépenses sociales de santé et de sécurité, dans un contexte de faiblesse de l'activité, accélérerait le rythme d'endettement, posant ainsi la problématique de la viabilité budgétaire à terme.

Les économies de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui viennent de sortir de la crise financière et économique déclenchée par la chute des prix des matières premières de la deuxième moitié de l'année 2014, se retrouvent plonger dans un autre marasme économique aux conséquences notoires pour le système financier. Les effets attendus de la crise sanitaire sur les économies de la CEMAC seraient : i) une dégradation importante des comptes macroéconomiques, ii) une baisse des financements extérieurs et une perturbation des échanges intracommunautaires et iii) une fragilisation de la stabilité externe et financière. Afin de réduire les effets négatifs de la COVID-19 sur le secteur financier, plusieurs mesures ont été prises par les institutions financières sous régionales à savoir, entre autres, l'allongement de la durée de déclassement des concours impayés en douteux, l'abaissement du volant de conservation des fonds propres des établissements de crédit, le délai octroyé aux sociétés d'assurance en vue de se conformer aux exigences minimales de capital social, la réduction du taux directeur et du taux de facilité de prêt marginal par la BEAC, l'augmentation du montant de liquidités à injecter sur le marché monétaire et l'élargissement des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire.

Le thème retenu devrait donc permettre de mieux appréhender les effets de cette crise sur le système financier de la CEMAC. La thématique pourra être abordée suivant trois axes :

***Premier axe** : Crise sanitaire, fragilité financière et dynamique de la dette publique*

***Deuxième axe** : Enseignements de la crise sanitaire pour le système financier sous régional*

***Troisième axe** : Diagnostic des canaux de transmission de la crise sanitaire sur le système financier et mesures de politique macroprudentielle préconisées.*

## 1. Généralités

Les articles soumis pour publication devront être des originaux rédigés en langue française et abordant des thématiques innovantes en lien avec la thématique retenue. Hormis cette exigence d'ordre général, les articles ne devront, sous aucun prétexte, avoir fait l'objet de publication antérieure.

De même, les auteurs sont invités à ne soumettre qu'un texte à la fois. Par ailleurs, ils ne peuvent les proposer à d'autres revues ou éditeurs avant d'avoir reçu l'aval du Secrétariat du CSF-AC. En outre, lorsqu'un texte est publié dans la Revue, il ne peut l'être de nouveau en partie ou en intégralité sans autorisation préalable de la BEAC. Enfin, les auteurs dont les articles ne seront pas sélectionnés en seront notifiés par voie électronique.

## 2. Audience cible

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux personnes remplissant les conditions de soumission évoquées supra. Seront réceptionnées avec beaucoup d'intérêt, des études provenant des experts (i) des institutions de régulation, normalisation et supervision du secteur financier de la CEMAC, à savoir le Secrétariat Général de la CIMA, le Secrétariat Exécutif de la CIPRES, le Secrétariat Général de la COBAC, la COSUMAF, le GABAC, le GIMAC et la BEAC, (ii) du milieu académique, notamment celles présentées par des enseignants chercheurs ou doctorants abordant dans le cadre de leurs travaux, des problématiques se rapportant à la thématique retenue et manifestant un intérêt particulier pour l'amélioration du cadre de suivi de la stabilité financière dans la sous-région, (iii) des praticiens du secteur financier et des Administrations publiques. Rentreront dans cette dernière catégorie, les propositions d'articles des agents des Ministères en charge de l'économie ou des finances exerçant dans la CEMAC et ceux des institutions financières (FMI, Banque Mondiale, banques commerciales, sociétés d'assurance, BVMAC, etc.)

### 3. Envoi et réception des propositions de contribution

Les propositions seront envoyées au Secrétariat du CSF-AC (menounga@beac.int, kouldjim@beac.int, belabout@beac.int et belibi@beac.int) qui se chargera de la présélection. Elles devront tenir sur trois pages maximum suivant le plan indiqué ci-après :

- page de garde donnant le titre du projet de l'article, le(s) nom(s) du ou des auteurs susceptible(s) de mener l'étude ;
- thème traité et son intérêt pour la compréhension de la problématique retenue ;
- revue succincte de la littérature ;
- objectif et hypothèse de l'étude ;
- approche méthodologique ;
- résultats attendus et les enseignements en termes d'implications pour la conduite de la politique macroprudentielle ;
- références bibliographiques provisoires.

En plus des propositions de contribution, les dossiers devront comprendre les curriculums vitae du ou des auteur(s).

Il convient de préciser, en vue d'éviter toute forme d'ambiguïté, que les soumissionnaires devront s'assurer de la disponibilité de toutes les informations avant de répondre à l'appel à contribution. A toutes fins utiles, il est rappelé que le Secrétariat du Comité de Stabilité Financière n'intervient pas dans le processus de rédaction des articles.

### 4. Sélection des projets d'articles

Une fois notifiés de la sélection de leur projet d'article, les soumissionnaires disposeront d'une période d'environ **4 mois, à compter de la notification de la sélection de leur projet d'article**, pour faire parvenir leurs manuscrits au Secrétariat du CSF-AC qui procédera à la mise sous anonymat des articles avant de les transmettre aux examinateurs pour évaluation. Cependant, il convient de préciser que l'acceptation d'un article n'entraîne pas obligation de publication dans la Revue. Les articles devront comporter au maximum 12 pages (soit 3500 mots environ) y compris les annexes et les références bibliographiques.

### 5. Examinateurs

Pour garantir la crédibilité des articles qui seront publiés dans la Revue, ceux-ci seront soumis à l'évaluation des examinateurs, hors Secrétariat du CSF-AC, sélectionnés en fonction de leur compétence.

## 6. Rémunération

En plus de la reconnaissance scientifique, chaque article publié donne systématiquement droit à une rétribution forfaitaire d'un million (1 000 000) de francs CFA (XAF) sous forme d'encouragement.

## 7. Calendrier des travaux

| Objet | Période |
|---|---|
| *Etape 1 : Soumission des propositions d'articles accompagnés du ou des curriculum vitae du ou des auteurs* | ***1er - 31 juillet 2021*** |
| *Etape 2 : Examen, sélection des projets d'articles et notification aux auteurs* | ***1er - 31 août 2021*** |
| *Etape 3 : Rédaction des articles* | ***1er septembre - 31 décembre 2021*** |
| *Etape 4 : Réception, envoi aux examinateurs et évaluation des manuscrits* | ***1er - 31 janvier 2022*** |
| *Etape 5 : Intégration des dernières observations par les auteurs des articles* | ***1er février - 15 mars 2022*** |
| *Etape 6 : Nouvel examen par les évaluateurs* | ***15 mars - 15 avril 2022*** |
| *Etape 7 : Validation des articles par le Comité de Stabilité Financière* | ***Mai 2022*** |
| *Etape 8 : Publication de la RSF-AC 2020* | ***Juin 2022*** |

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
SERVICES CENTRAUX
B.P. 1917 YAOUNDE

**Le Secrétariat du CSF-AC**